



Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Février 2019		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,14	0,34
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,08	0,64
Chlorure d'hydrogène (HCl)	10 mg/Nm3	3,50	3,67
Dioxyde de soufre (SO2)	50 mg/Nm3	3,78	1,24
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	46,61	55,02
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	5,22	9,16
Ammoniac (NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,16	0,17